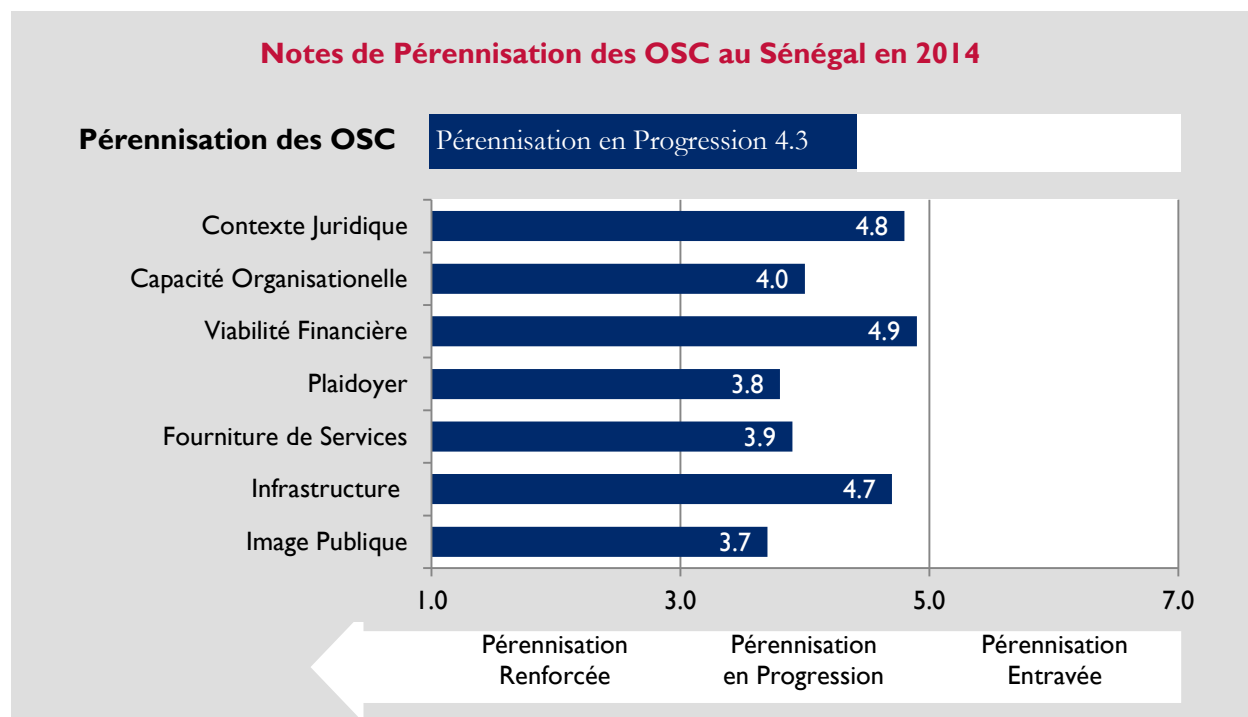


SENEGAL

Notes de Pérennisation des OSC au Sénégal en 2014



PERENNISATION DES OSC : 4,3

Données du pays

Capitale : Dakar

Régime politique :
République

Population :
13.635.927

PIB par habitant (PPA) : 2.300 \$

Indice de développement humain : 163

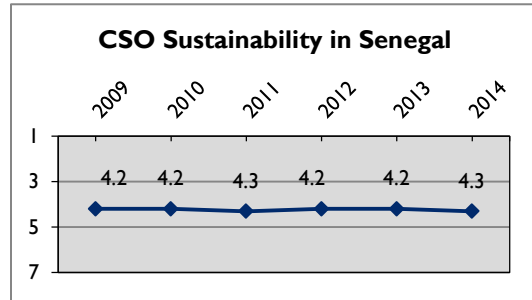
Malgré un climat de concessions en 2013, les tensions politiques ont augmenté en 2014 au Sénégal. L'acte III de la réforme de la décentralisation a eu des effets négatifs sur les revenus des grandes villes. Des villes comme Dakar et Thiès ont en effet perdu des actifs économiques au profit de divers districts voisins. La réforme de la décentralisation a empêché la poursuite du développement urbain et est perçue comme un outil destiné à affaiblir le Parti démocratique



sénégalais (PDS). Parallèlement, la Cour de répression de l'enrichissement illicite (CREI) a enquêté sur Karim Wade, ancien ministre et fils de l'ancien président et leader du PDS, Abdoulaye Wade, et l'a placé en détention préventive. Abdoulaye Wade a alors dénoncé l'arrestation de son fils et radicalisé le PDS et ses alliés. Le débat politique a ensuite consacré à l'implication des membres de la famille de l'actuel président et de ses beaux-parents dans la gouvernance de la vie publique, le gouvernement et les administrations publiques, ainsi que les collectivités locales.

Les tensions politiques n'ont pas porté atteinte à la stabilisation en Casamance, où le processus de paix a été consolidé. En outre, les infrastructures et les activités économiques (agriculture, pêche et tourisme)

continuent de croître dans la région avec l'appui des partenaires techniques et financiers, comme les Etats-Unis par le biais du Millennium Challenge Account. La Banque africaine de développement a accordé au Sénégal 19 milliards de francs CFA pour mettre en place de grands domaines agricoles communautaires. Ces domaines, dont le premier a démarré la production dans la région de Sédhiou (en Casamance), sont prometteurs pour la création d'emplois pour les femmes et les jeunes, un défi majeur pour le gouvernement dans un contexte où les secteurs industriels et publics sont incapables de fournir le nombre d'emplois nécessaires.



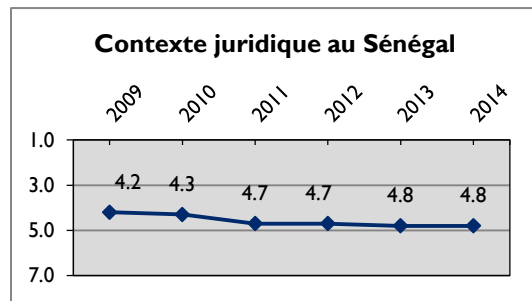
Malgré la mise en place de filets sociaux (comme la gratuité des soins pour les enfants de la naissance jusqu'à l'âge de 5 ans, la couverture maladie universelle et les bourses de sécurité familiale au profit de 250.000 ménages), la faiblesse de l'économie pourrait s'étendre, en particulier dans les centres urbains et les banlieues. Le ministère de l'Economie et des finances a annoncé que le régime d'allocations des fonctionnaires doit être révisé, les partenaires techniques et financiers l'ayant jugé insoutenable. Le Fonds Monétaire International a également recommandé la suppression des subventions au secteur de l'énergie, ce qui a suscité la mobilisation des syndicats.

Le système d'enseignement reste en proie à des inefficacités. La situation est devenue particulièrement tendue quand la colère des étudiants a éclaté après avoir demandé à avoir l'opportunité de suivre le plan d'attribution des bourses. Les affrontements entre les étudiants et la police ont atteint leur paroxysme le 14 août 2014 avec le décès d'un étudiant à l'université Cheikh Anta Diop. Le gouvernement est également incapable de satisfaire les demandes des enseignants des écoles élémentaires et secondaires, en particulier concernant les demandes d'augmentation de leur indemnité de logement et l'avancement dans la carrière. Il a depuis lancé une série de réformes universitaires controversées, notamment une augmentation des frais d'inscription, sur les niveaux académique et administratif.

La pérennisation des organisations de la société civile (OSC) a continué à évoluer en 2014. Le contexte juridique s'est dégradé lorsque le gouvernement a exclu les OSC du processus de révision de leur cadre juridique. Le projet de décret représente une éventuelle menace pour l'existence des ONG locales et un plus grand contrôle de l'Etat. Les OSC ont dû constamment lutter pour lever des fonds auprès des sources locales, d'autant plus que les appels d'offres publiés par l'Etat sénégalais sont plus tournés vers le secteur privé que vers le secteur des ONG. Les ONG souffrent toujours d'un manque d'appui institutionnel. Les possibilités de plaider et d'influence des politiques publiques se sont dégagées de la réglementation de l'Etat impliquant des comités de pilotage d'OSC. Bien que les ONG locales fournissent de nombreux services sociaux et aient développé une expertise dans l'amélioration des conditions de vie des communautés, seul un petit nombre d'entre elles sont devenues autonomes grâce à la fourniture de services et de produits. Les OSC ont maintenu une bonne image dans les zones rurales et périurbaines et ont été présentées de façon positive dans les émissions des radios locales.

Le ministère de l'Intérieur a indiqué que 489 OSC ont été enregistrées depuis le 15 juillet 2015, soit une diminution significative par rapport aux 530 OSC enregistrées en 2013.

CONTEXTE JURIDIQUE : 4,8



Le contexte juridique des OSC s'est détérioré en 2014. La révision du cadre juridique définissant les relations entre les OSC et l'Etat s'est poursuivie, mais les ONG ont été exclues du processus, même si le Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD) avait initié l'accord avec le président sénégalais en 2013. A cause de l'échec des consultations et du dialogue entre les deux parties, la réforme est devenue l'apanage des techniciens de l'administration et a été réalisée sans la participation des ONG. Le projet de décret établit les

procédures d'enregistrement et les paramètres de création et d'intervention des ONG au Sénégal. Ce décret représente une menace pour l'existence des ONG locales. Ainsi, l'article 19 du chapitre 4 par exemple, prévoit que le programme d'investissement des ONG constitue le document de base de l'intervention des ONG au Sénégal et que les ONG cessent d'exister si elles ne disposent pas d'un programme d'investissement approuvé. L'article 32 énonce que les ONG doivent transmettre des rapports trimestriels d'activité au préfet et participer au financement des missions de suivi et d'évaluation du ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique et à la mise en œuvre des programmes approuvés pour l'investissement.

La Direction du partenariat du ministère de l'Intérieur a tenté d'affaiblir le secteur des ONG locales et fait éclater une ligne de faille entre certaines ONG internationales et le CONGAD. Le Conseil a promu la création d'un collectif d'ONG internationales. Ce collectif, qui ne dispose pas d'un agrément d'ONG officiel, a été convoqué aux réunions d'examen interministérielles pour approuver les demandes d'agrément des ONG et des programmes d'investissement ; le CONGAD avait auparavant représenté toutes les ONG. Le collectif d'ONG internationales s'est positionné comme signataire du cadre juridique définissant les relations entre les OSC et le CONGAD et l'Etat.

L'article 14, paragraphe 4 du décret No. 2010-1490 modifiant le décret No. 96-103 du 8 février 1996, fixe les modalités d'intervention des ONG au Sénégal, décrète que les ONG sont soumises à un contrôle annuel de leur financement et de l'origine de leurs fonds par les services compétents du ministère de l'Economie et des finances. En 2014, le ministère s'est servi de ce décret pour harceler les ONG, en leur demandant de fournir des informations sur leur financement, notamment sur l'origine des ressources. Le ministère de l'Intérieur a menacé le CONGAD dont la plupart des organisations membres ont refusé de répondre à cette injonction.

L'Etat exige des ONG de participer au financement des missions de suivi et d'évaluation du ministère de l'Intérieur et de la sécurité (article 26) pour la mise en œuvre des programmes d'investissement approuvés. L'article 38 du projet de décret prévoit un fonds de suivi et d'évaluation des ONG, alimenté par les contributions de l'Etat et des ONG.

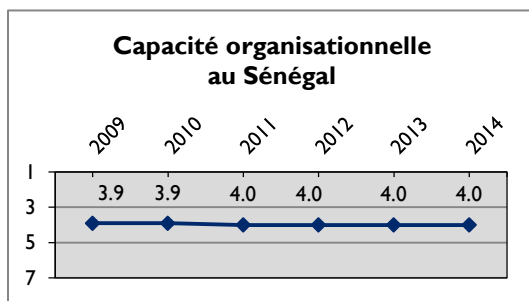
Le conseil juridique est disponible dans toutes les régions du Sénégal, mais ne répond pas aux besoins des OSC au moment où l'Etat restreignait leur autonomie. Les avocats ne se spécialisent pas dans les lois relatives aux OSC et les services juridiques restent payants pour ces dernières. En milieu urbain, les avocats commencent à s'organiser pour offrir des conseils sur les questions civiques. Dans les zones rurales, des ONG comme Edna Santé et l'Association pour la promotion de la femme sénégalaise (APROFES) offrent des ateliers mobiles sur les droits des femmes.

Les OSC bénéficient d'exemptions fiscales dans le cadre d'un programme d'investissement de deux ans qu'elles doivent d'abord présenter au ministère de l'Intérieur avant de le transmettre au ministère de l'Economie et des finances pour approbation. Le nouveau Code des impôts n'accorde pas d'exonérations pour les dons ou subventions.

Les ONG peuvent gagner des revenus et répondre aux appels d'offres publics locaux et nationaux. L'Association Conseil pour l'action (ACA) a soumissionné et remporté un marché public pour renforcer les capacités de gestion des bénéficiaires du Projet d'appui au développement rural en Casamance (PADERCA).

CAPACITE ORGANISATIONNELLE : 4,0

Malgré la tendance des ONG à devenir plus professionnelles dans le contexte de la crise financière, un nombre croissant d'organisations ont fermé par manque de soutien institutionnel. Beaucoup d'ONG ne sont pas en mesure de coordonner leurs activités et ont perdu de nombreux bénévoles. Néanmoins, les ONG locales qui ont survécu sont devenues plus fortes et consolident leurs efforts. Les ONG du Nord ont formé des coalitions, regroupé leurs ressources et établi entre elles de nouveaux partenariats.



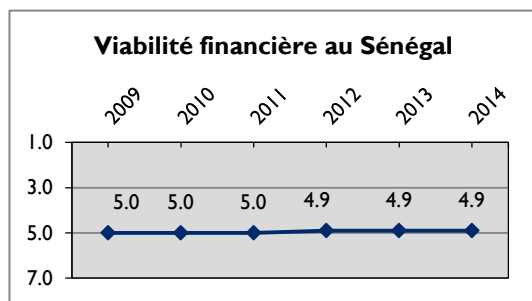
Pour veiller à ce que leurs actions soutiennent de manière appropriée les besoins communaux, les ONG intègrent de plus en plus les approches de la planification stratégique dans leurs systèmes de gestion. Beaucoup ont élaboré des plans stratégiques triennaux ou quinquennaux.

Les ONG ont déployé des efforts considérables pour renforcer leurs structures de gouvernance en renouvelant régulièrement leurs conseils et en mettant l'accent sur la responsabilité et la transparence dans l'utilisation des fonds.

Certains membres du personnel qualifié des ONG locales occupent aujourd'hui des postes stratégiques dans des institutions ou ONG internationales. La faible capacité financière des ONG locales reste un obstacle majeur à la rétention du personnel qualifié. Après avoir acquis une expérience sur plusieurs années, le personnel quitte les ONG locales pour trouver de meilleures conditions de travail et de rémunération. Ce phénomène a des incidences négatives sur la performance des ONG locales.

Les OSC ne peuvent mettre à jour et acheter de l'équipement que grâce au financement des bailleurs de fonds étrangers. Ces achats sont axés sur les projets et ne répondent pas aux besoins du terrain. La plupart des ONG disposent d'un ordinateur et d'un accès Internet. Les téléphones portables sont facilement disponibles et utilisés dans les projets.

VIABILITE FINANCIERE : 4,9



Les OSC ont continué à lutter pour lever des fonds auprès de sources locales. La philanthropie, le parrainage et les taux de recouvrement des contributions des membres, qui ont souvent de faibles revenus, ne suffisent pas à soutenir les activités des ONG. La plupart des ONG comptent sur des bénévoles locaux et le soutien non financier de leurs communautés. Au Sénégal, l'accès au financement de l'Etat reste difficile par rapport aux pays de la région, où les ONG ont facilement accès aux ressources des projets et

programmes publics. Pour soutenir leurs activités, elles reposent sur le financement des bailleurs de fonds internationaux.

Les ONG internationales et locales sont en concurrence pour les fonds au Sénégal. La capacité limitée des ONG locales les empêche de mettre en œuvre des programmes nationaux. La plupart des programmes de

santé financés par l'USAID sont ainsi attribués à des ONG internationales. Le même constat peut être fait pour le Fonds mondial. A l'exception du programme de l'Alliance nationale contre le Sida (ANCS), qui a été le premier bénéficiaire, aucune ONG locale n'est la principale destinataire d'un projet.

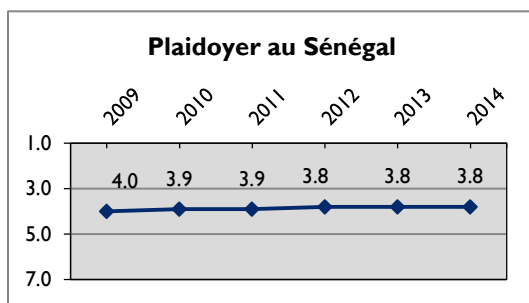
Dans un contexte financier difficile, les ONG ont accompli des progrès notables pour consolider leurs systèmes de gestion et leur conformité avec les procédures administratives et financières et ont montré leur expertise dans ce domaine. L'ONG ACA a par exemple reçu une lettre de félicitations après l'audit de sa gestion par un cabinet international. L'ANCS, la seule ONG locale bénéficiaire du Fonds mondial en Afrique francophone, a obtenu la certification ISO9001 de Veritas International, qui a noté la qualité de son travail.

En outre, la contribution de partage des coûts demandée par certains partenaires aux organisations locales candidates est une contrainte majeure. Par exemple, l'Union européenne a renvoyé les fonds parce que les ONG locales ne pouvaient pas verser les 10 pour cent de la contribution de partage des coûts requise pour se qualifier à ses appels à propositions.

Les appels à propositions publiés par l'Etat sénégalais sont dirigés plus vers le secteur privé que vers le secteur associatif. Le processus n'est pas transparent, malgré l'existence d'institutions de contrôle comme l'Autorité de régulation des marchés publics du Sénégal (ARMP). En outre, l'administration préfère créer des agences, comme le projet Retour vers l'agriculture (REVA) ou l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ) plutôt que de demander aux ONG de mettre en œuvre des programmes.

PLAIDOYER : 3,8

En 2014, les possibilités de plaidoyer et d'influence des politiques publiques sont nées des réglementations étatiques impliquant des comités de pilotage des OSC. Par exemple, l'ONG Action humaine pour le développement intégré au Sénégal (AHDIS) a partagé son évaluation de la Stratégie nationale de développement économique et social (SNDES) avec le ministère de l'Economie et des finances, le Parlement et le Conseil économique et environnemental, ainsi qu'avec les 14 régions.



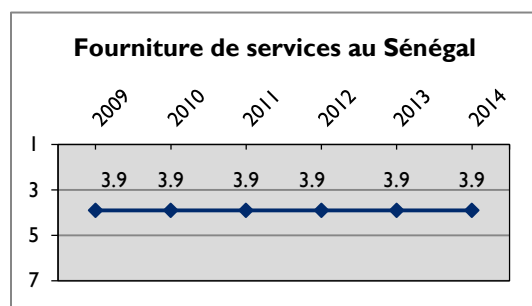
Le CONGAD a joué un rôle actif dans la réforme de la gestion de l'utilisation des terres et favorisé le dialogue entre la Commission nationale de la réforme foncière (CNRF) qui avait limité l'accès aux spécialistes et intervenants locaux. Cela a permis la participation des intervenants de toutes les régions du pays, avec le soutien de l'Union européenne.

D'autres activités de sensibilisation ont permis de promouvoir le droit à la santé, à l'éducation, à l'égalité des sexes et à l'égalité pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA grâce au soutien du FMI.

En tant que représentant des OSC, le CONGAD siège dans les comités nationaux de pilotage sur la réforme des politiques, notamment au Conseil économique, social et environnemental, et conseille le président et les membres du gouvernement dans divers domaines (comme la terre, l'agriculture, la recherche). Le CONGAD et le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) ont bloqué le processus d'approbation du Projet pour le développement inclusif et durable de l'agrobusiness au Sénégal (PDIDAS), jusqu'à ce que l'administration ouvre le dialogue avec les OSC.

Au cours de ces dernières années, les OSC ont mené une campagne pour solliciter le financement du développement durable au Sénégal. En 2014, le président a proclamé l'agriculture comme priorité dans la création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes. Le plaidoyer des OSC a été un facteur qui a contribué à cette récente déclaration.

FOURNITURE DE SERVICES : 3,9



fourniture de services et de produits.

Les ONG locales fournissent de nombreux services sociaux et ont développé une expertise dans l'amélioration des conditions de vie des communautés. Certains de ces programmes comme la Cellule de lutte contre la malnutrition (CLM), le projet Couverture maladie universelle (CMU) et les services de planification familiale répondent aux demandes des communes. Ils ne peuvent cependant pas assurer l'autonomie financière totale de ces communes et seules quelques OSC sont devenues autonomes grâce à la

Le secteur public et le secteur privé reconnaissent l'expertise des ONG dans certains domaines, mais la sollicitent rarement. L'Etat n'accorde pas de subventions aux associations. Les OSC peuvent recevoir des marchés par le biais de programmes spécifiques. Ainsi, la Délégation générale à la protection sociale (DGPS) met par exemple en œuvre un important programme de filet social par l'attribution de subventions de solidarité familiale, mais sans la participation des ONG.

Les OSC diffusent leurs publications à d'autres acteurs, y compris aux membres du Parlement et aux élus locaux, au cours d'ateliers. Par exemple, elles ont distribué le rapport sur leur contribution à l'agenda post-2015 aux institutions et acteurs locaux. Le CONGAD a publié un rapport participatif sur les opinions des citoyens sur la réforme foncière proposée par l'Etat.

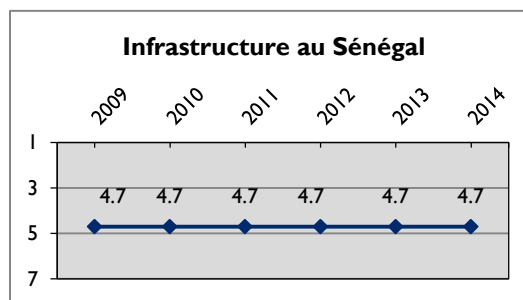
Bien que les ONG soient confrontées à des difficultés d'accès au financement, elles élaborent des stratégies de substitution en soumissionnant aux appels à propositions pour répondre aux besoins de leurs groupes d'appui et soutenir leurs dépenses institutionnelles.

Certaines ONG locales, comme le Forum pour un développement durable et endogène (FODDE), ont été sélectionnées dans le cadre de la mise en œuvre du Millennium Challenge Account (MCA)-Sénégal, après une rude concurrence avec des entreprises privées. Le MCA finance des programmes de services au profit des collectivités.

INFRASTRUCTURE : 4,7

Les difficultés financières limitent la flexibilité des organisations intermédiaires de soutien (OIS). Elles opèrent dans des projets sélectifs suite à un appel à propositions.

Les fondations mènent de nombreuses actions caritatives ou de résilience en faveur des groupes vulnérables. La Fondation Sonatel offre de nombreux services et fournitures dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la santé. La fondation de la Première dame 'Servir le Sénégal' et la Fondation Barraquer ont uni leurs forces pour offrir des opérations chirurgicales ophtalmologiques gratuites lors de la huitième mission humanitaire ophtalmologique en décembre 2014.



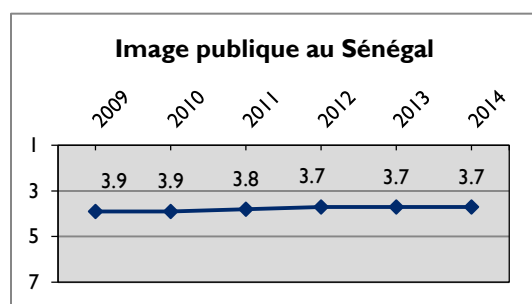
Les acteurs de la société civile se partagent l'information à travers des dispositifs de consultation et d'échange, qui fournissent un accès facile à l'information et à la formation des membres à l'échelle nationale. L'Association sénégalaise de recherche et d'appui pour le développement communautaire (ASRADEC), le Réseau africain pour le développement intégré (RADI), l'ONG Environnement et développement du Tiers-Monde (ENDA) et d'autres ONG ont créé le Programme multi-acteurs de l'éducation non-formelle

(PMA/ENF) en collaboration avec l'ONG néerlandaise ICCO. Le forum offre une formation technique et professionnelle aux jeunes ciblés ainsi qu'une éducation formelle et informelle sur la santé reproductive.

Les OIS (comme le CONGAD, le Cadre national de concertation et de coopération des ruraux, la Plateforme des acteurs non étatiques) soutiennent les ONG locales en améliorant l'accès à l'information et en fournissant des formations et un appui technique. Le CONGAD met actuellement au point une base de données des ONG dans le secteur de la santé au Sénégal dans le cadre du Projet d'appui à la gouvernance sanitaire (PAGOSAN), financé par la Belgique. Cette base de données permettra d'améliorer les instruments de planification du développement du pays.

Il existe des partenariats intersectoriels, le Réseau santé, VIH et population (RESSIP) du CONGAD et le ministère de la Santé collaborent étroitement sur des programmes spécifiques comme l'Alliance du vaccin (GAVI). Le CONGAD a établi des partenariats avec les médias pour promouvoir un dialogue ouvert et équitable sur les réformes foncières entre les différentes parties prenantes. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme travaille en partenariat avec l'OSC locale Alliance nationale contre le sida pour mettre en œuvre ses programmes.

IMAGE PUBLIQUE : 3,7

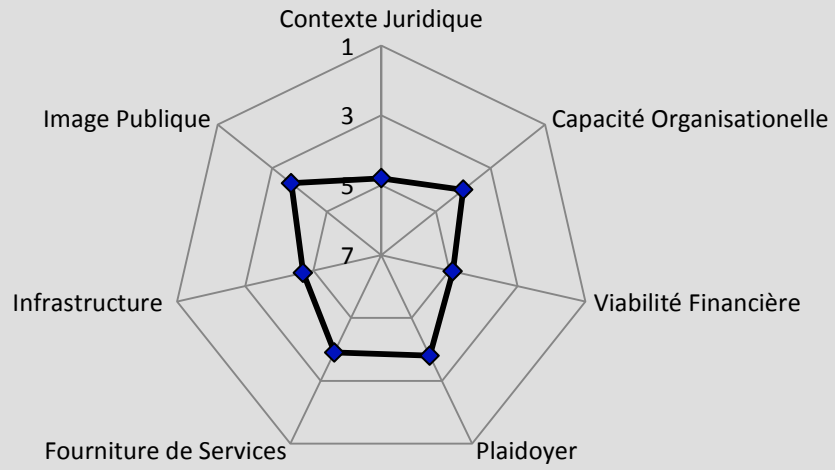


Les ONG jouissent d'une image positive auprès du public dans les zones rurales et les centres périurbains où elles fournissent de nombreux services sociaux de base. Les communautés bénéficiaires apprécient la qualité de leur performance et leur souplesse d'intervention. Les stations des radios communautaires, comme Walf FM, RFM et Sud FM ont une forte présence et parlent favorablement des contributions des ONG.

Dans les zones urbaines, les ONG les plus connues sont celles qui sont engagées dans la promotion des droits de l'homme, la bonne gouvernance et le suivi des politiques publiques. Les ONG de services dans les zones urbaines communiquent peu sur leurs réalisations, malgré le volume et la qualité de leurs services.

Les responsables publics ont toujours eu une perception mixte des ONG, mais ont été agréablement surpris par les résultats rassurants des audits auxquels ont été soumises les ONG, comme l'exige le décret n° 2010-1490. En ce sens, le projet de décret et le préambule de la convention-cadre proposée entre l'Etat et les ONG sont révélateurs. Dans la présentation du rapport du projet de décret, le ministre de l'Intérieur a en effet reconnu que les ONG avaient grandement contribué aux efforts nationaux de développement.

Notes de Pérennisation des OSC au Sénégal en 2014



Pérennisation des OSC

